

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

| CH4

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°4

DU 14/03/2014

"AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE" REHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIEN CASE DE RIVIERE DU MAT

	PC n°	PC 97402 11A0027				
Présen	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
Х	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 52 29 41	0692 67 23 49	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M SIBERT	CT VERITAS	0262 42 41 40	0262 42 54 04	0692 09 99 18	X
	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	X
	M. ELAMA	PAQ ALU TP	0262 46 97 28	0262 21 03 26	0692 88 63 92	X
Х	M. SIOU	EGB SIOU	0262 58 50 93	0262 58 85 41	0692 68 92 85	X
Χ	M. SAUNIER	EGB SIOU (OPC)			0692 50 54 47	X
	M. BLANC	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56	0692 66 94 19	X
	M. ARNAL	TEP	0262 58 32 81	0262 58 32 81	0692 78 40 90	X
	M. MESCENE	ESPACE ALUMINIUM	0262 25 48 18	0262 27 84 73	0692 68 52 53	X
	M. SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	X
Х	M. ATANARI	SARB	0262 92 00 95	0262 92 00 95	?	X
	M. GRONDIN	IDEM	?	?	0692 41 69 36	X
	M. RIVIERE	RIVIERE SCHINDLER	0262 25 34 88	0262 25 61 65	0692 03 51 06	X
Χ	M. OLERY	OLERY	0262 29 13 31	0262 29 13 31	0692 33 54 65	X

1 PREPARATION DU CHANTIER

1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

1.1.4 DICT, demandes auprès des services publics & concessionnaires :

bordereaux de dépôt de demandes transmis au Moe à ce jour : A remettre au MOe

1.2 PILOTAGE

traitement des avancement de travaux préconisé par pilote : validé par Moe

1.4 **DIVERS**

EDF / pour mémoire

Rappel : compteur EDF alimentant local associatif dans longère : alimentation aérienne gênant les travaux : a déplacer ; merci de tenir informé la Moe du déroulement de la démarche

2 **AVANCEMENT DU CHANTIER**

Démolition GO : en cours :

- R+1: réalisation des RSO (agrandissement & création d'ouvertures) en cours
- VRD : travaux de terrassement des remblais issus des démolitions (déchets inertes):en cours. Il semble qu'il y ait plus de matériaux à réutiliser qu'estimé initialement. Il a été demandé au VRD de ne pas apporter de matériaux supplémentaires. des attachements des matériaux issus de la démolition seront réalisés une fois les démolitions complètement finalisées.
 - VRD étanchéité enterrée contre mur de l'école en mitoyen : l'entreprise de VRD trace le niveau fini du remblai pour l'entreprise d'étanchéité.
 - VRD remblai contre mur de l'école en mitoyen : il est probable que le mur de clôture ne soit pas capable de supporter le poids des terres prévues en remblai (de 0,00 à 1,30 m de remblai) La Moe demande à l'entreprise de VRD de faire des propositions pour régler ce point.

PM : local occupé sans titre en RDC par association : <u>RAPPEL à SIOU</u> : Nécessaire autorisation du maître d'ouvrage avant tout déplacement d'objets. Si déplacés sans l'accord de leur propriétaire, les remettre à leur place immédiatement.

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER : définie par OS de démarrage des travaux

vue générale des travaux de démolitior





étage R+1 : reprises en sous-oeuvre (agrandissement des ouvertures)



compteur EDF déplacé à l'extérieur ! non protégé des intempéries, privant de jeudi apres-midi à vendredi Les bureaux de La Poste d'électricité (EDF est intervenu en fin de matinée de vendredi)

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.